



Envoyé en préfecture le 13/03/2023

Reçu en préfecture le 13/03/2023

Publié le 14 MARS 2023

ID : 085-200061265-20230307-2023_2_06-DE

SLO

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE
RIEZ

Centre Intercommunal
d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT
GILLES CROIX DE
VIE"

Siège :
4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil
d'administration : 29

Membres en exercice :
29

Membres présents : 20

DELIBERATION
DL CIAS 2023-2-06

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de :

- la transmission en Sous-Préfecture le : 13 MARS 2023
- la publication le : 14 MARS 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du
"Pays de Saint Gilles Croix de Vie"**

Séance du 7 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 7 mars, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, convoqué le 28 février 2023, s'est réuni à 18h à la salle 1 de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, sous la Vice-Présidence de Monsieur Jean SOYER.

Conseillers présents : Nicole ARCHAMBAUD, Christine BERNARD, Béatrice BESSONNET, Mylène BLANCHARD, Guillaume BOSSARD, François COURTIN, Christine CRESTOIS, Céline DELOMME, Thierry FAVREAU, Catherine GALAND, Marie Renée GAZEAU, Muriel HABERT, Nelly HERROU, Nadine LECART, Dominique MALARY, Françoise NINEUIL, Sabrina PROUTEAU, Christine ROBRIQUET, Jean SOYER, Jean-Michel VINTENAT.

Conseillers absents et excusés : Roselyne ARCHAMBAUD, Maryse AUGUIN, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, François BLANCHET, Raphaël CHAUSSIN, André COQUELIN, Isabelle DURANTEAU, Denise RENAUD, Dominique SIONNEAU.

Pouvoirs : Maryse AUGUIN à Sabrina PROUTEAU, Séverine BESSONNET LE CLEC'H à Béatrice BESSONNET, François BLANCHET à Jean SOYER, Raphaël CHAUSSIN à Nicole ARCHAMBAUD, André COQUELIN à Céline DELOMME, Denise RENAUD à François COURTIN, Dominique SIONNEAU à Marie-Renée GAZEAU.

Catherine GALAND est désignée secrétaire de séance.

Projet d'épicerie sociale intercommunale

Centre Intercommunal d'Actions Sociales
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel cias@payssaintgilles.fr

Un certain nombre de constats issus de l'expérience des acteurs de l'aide alimentaire, et confirmé par un état des lieux, ont mis en lumière des difficultés et des inégalités dans la distribution d'une aide alimentaire de qualité sur le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie. Ainsi, un projet d'épicerie sociale intercommunale a été pensé et travaillé par les membres de la Commission consultative aide alimentaire. Par ailleurs, ce projet répond à une volonté politique traduit par le projet de territoire dans son axe « Bien vivre au Pays de Saint Gilles Croix de Vie, pour tous/ vie quotidienne » et par le projet social dans son ambition d'« aller vers un territoire solidaire », mais également évoqué dans le PCAET et le PAT.

Ainsi, l'objectif de ce projet est formulé de la manière suivante : *Au 1er septembre 2025, les personnes du territoire bénéficiant de l'aide alimentaire peuvent accéder à une épicerie sociale intercommunale. Celle-ci pourra prendre une forme fixe, mobile ou mixte mais devra comporter un local de stockage adapté.*

Réussir cet objectif signifie atteindre les résultats suivants :

- Favoriser l'insertion sociale des bénéficiaires
- Assurer une alimentation de qualité aux bénéficiaires
- Rendre accessible à tous les bénéficiaires du territoire cette forme d'aide alimentaire
- Préserver la proximité des bénéficiaires avec les CCAS de leur commune respective

La Commission consultative « Aide alimentaire » travaille depuis bientôt deux ans sur ce projet d'épicerie sociale intercommunale. Nous arrivons désormais dans une phase où travailler en transversalité avec les services de la Communauté d'Agglomération est nécessaire pour préciser les besoins, budgétiser et rechercher des financements.

Le Conseil d'Administration du CIAS doit à ce jour se prononcer sur le lancement ou l'abandon du projet d'épicerie sociale intercommunale. Le document annexe présente les objectifs détaillés, le périmètre, l'organisation et le planning du projet d'épicerie.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration du CIAS de se prononcer pour le lancement ou l'abandon du projet d'épicerie sociale intercommunale.

Le Conseil d'Administration,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu l'avis favorable de la commission consultative « Aide alimentaire » en date du 20 février 2023,

Considérant ...,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article unique : d'approuver le lancement du projet d'épicerie sociale intercommunale.

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

**Givrand, le 9 mars 2023,
Le Vice-Président du CIAS,**



Jean SOYER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télécours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.